

## **ENSEMBLE VOCAL ALTERNANCE**

### **REGLEMENT INTERIEUR (A.G. 2010)**

#### **FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF**

Le règlement intérieur a pour but de compléter les statuts de l'Association et de préciser les modalités d'organisation des activités de la chorale.

Pour rappel, l'association est gérée par un bureau :

- Le président représente l'association en toutes circonstances.
- Le trésorier tient la comptabilité.
- Le secrétaire est chargé des écritures (correspondances, convocations, rédaction des procès verbaux, contrôle des présences, diffusions des informations).

Le chef de chœur est le directeur musical de l'ensemble (lui seul a le choix des œuvres).

La responsabilité du chef de chœur et de l'association se limite aux lieux et aux horaires de répétitions et de concerts.

Tout membre désirant poser sa candidature au bureau devra se faire connaître au secrétaire une quinzaine de jours avant l'Assemblée Générale.

Le règlement intérieur sera placé sur le site de la chorale.

Chaque choriste en prendra connaissance et émargera ensuite sur la liste des adhérents.

Le fait d'adhérer à l'association impliquera l'observation de tous les articles.

#### **VIE DE LA CHORALE**

##### **L'admission à la chorale**

Elle se fait en fonction de plusieurs critères :

- Le nombre de personnes déjà inscrites qui détermine le nombre de places disponibles (100 maximum)
- l'équilibre sonore des pupitres.
- le recrutement de nouveaux choristes se fait en concertation avec le chef de chœur.
- le candidat choriste aura un entretien de motivation avec le chef de chœur et un ou 2 membres du bureau ainsi qu'une audition pour déterminer le pupitre le mieux adapté à sa voix.

##### **La démission**

Elle se fera auprès du secrétaire.

Le choriste devra rendre sa tenue et ses partitions.

##### **Ponctualité et assiduité**

Les répétitions sont fixées par le chef de chœur en principe le lundi de 20h30 à 22h30 pendant l'année scolaire à la Maison des Arts – 5, rue des Barrières à Challans.

Bien qu'elles soient organisées dans un esprit de détente et de convivialité, elles impliquent néanmoins quelques règles de conduite nécessaire au travail choral :

- les choristes doivent arriver à l'heure afin de ne pas perturber le travail en cours.
- pour que l'apprentissage des chants puisse se faire d'une manière optimale chaque choriste doit faire preuve d'assiduité.
- les absences prévisibles (consécutives ou non) aux répétitions devront être signalées au chef de chœur ou au secrétaire.
- une feuille de présence circulera à chaque répétition.

- Si un choriste venait à manquer une répétition, quelle qu'en soit la cause, il est tenu de se renseigner sur ce qui a été fait lors de son absence et de prendre les dispositions nécessaires afin de ne pas pénaliser les autres.
- les personnes qui seraient absentes à plus de 4 répétitions sans cause ni excuse seront supprimées de la liste des choristes.

### Répétitions et apprentissage

- Chaque choriste en étant attentif et concentré montrera son respect pour le chef de chœur et pour les autres (les conversations intempestives nuisant à la concentration du chef et des choristes et à un bon apprentissage).
- Il serait intéressant que chacun révise ce qui a été appris au cours de la séance afin que l'on ne passe pas trop de temps à revoir cela à la répétition suivante.
- Les choristes doivent consulter régulièrement le site de la chorale.
- une seule partition sera fournie par choriste et par chant.

## **CONCERTS**

### Engagement

- Chaque choriste s'engage à participer au maximum de concerts organisés afin que notre chorale puisse se produire avec un effectif suffisant et assurer un spectacle de qualité.
- La présence des choristes est indispensable aux 2 répétitions précédant le concert et dans la mesure du possible aux répétitions supplémentaires demandées par le chef de chœur.
- Les photocopies sont interdites pour les concerts.

### La tenue

Le détail de la tenue sera rappelé avant chaque concert et doit être respecté (3 tenues) :

#### 1 : Alternance classique

*Femmes* : Chemisier blanc Alternance et écharpe  
 Jupe de couleur et ceinture  
 Collants couleur chair et chaussures noires  
*Hommes* : Chemise blanche Alternance et écharpe  
 Pantalon noir, chaussettes et chaussures noires

#### 2 : Noir Standard

*Femmes* : Chemisier blanc Alternance et écharpe  
 Jupe noire, collants et chaussures noires  
*Hommes* : Idem n°1

#### 3 : Noir chaud

*Femmes* : Chemisier et/ou pull noir  
 Jupe, robe ou pantalon, collants et chaussures noires  
*Hommes* : Veste foncée  
 Chemise blanche col ouvert  
 Pantalon, chaussettes et chaussures noires

### Déplacements et invitations

Lors de déplacements pour des concerts à l'extérieur une participation aux frais pourra être demandée aux choristes.

Les choristes s'engagent à tout faire pour participer à l'accueil, l'hébergement et plus généralement à la prise en charge des choristes et/ou musiciens que l'association a décidé d'accueillir pour quelques raisons que ce soit.

## **CONCLUSION**

L'application de ce règlement sera pour notre chorale la garantie d'un travail de qualité pour notre plaisir et celui du public.